Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1972)
Heft: 170

Artikel: De l'initiative privée
Autor: [s.n.]
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1015805

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 24.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

JURA

Un effort gigantesque

« Constatant que le réseau routier jurassien est délaissé et que, sans un effort gigantesque, le retard ne sera jamais rattrapé », vingt-sept membres de la députation jurassienne, de toutes tendances et de tous les districts du Jura et de Bienne, ont demandé par voie de motion un crédit de 40 millions destiné à l'amélioration des routes du Jura. Le Rassemblement jurassien organise le samedi 18 mars une manifestation populaire pour soutenir cette démarche.
Il s'agit donc de distraire au profit du Jura une part équitable de la manne fédérale (près de 200 millions ces dernières années) consacrée aux autoroutes et à leurs voies de raccordement aux communes bernoises.
Sans spéculer sur la répartition géographique de ces hypothétiques crédits, il faut souhaiter que l'on découvre bientôt l'inutilité des querelles au sujet de la future « Transjurane » pour s'attacher plutôt à concevoir et à réaliser une route « interjurane » ; celle-ci devrait mettre en relations directes et étroites toutes les parties du Jura et empêcher son écartèlement entre les pôles urbains extérieurs.

FRIBOURG

Fort de tabac

Michel Sudan, stagiaire journaliste à « La Liberté », a reçu le 29 février une lettre expresse et recommandée lui annonçant qu'il était congédié à partir du 1er mars... Selon une formule merveilleuse assortissant la notification du renvoi, l'administration était prête à donner oralement quelques-unes des raisons qui l'avaient conduite à prendre cette décision.
Oralement, bien sûr, car il y a des choses qu'il vaut mieux ne pas écrire ! Par exemple que l'on n'a pas apprécié, en son temps, que Michel Sudan ait participé à un congrès du Parti socialiste fribourgeois, ni plus récemment qu'il ait collaboré au journal de carnaval « Le Rababou », réalisé à l'imprimerie Saint-Paul, qui est aussi celle de « La Liberté ».
Ce congé intervient un mois après ledit carnaval. On veut croire que « La Liberté » n'a pas spécialement cherché à faire plaisir à M. Pierre Glasson qui, autorisé à se prévaloir du grade de général pour accompagner le corps de musique de Fribourg, « La Landwehr », lors des fêtes organisées à Téhéran en marge de celles qui se déroulaient à Persépolis, avait été satiriquement égratigné par « Le Rababou ».

NEUCHATEL

La distribution des cartes

Les élections municipales sont pour début mai dans le canton de Neuchâtel. Quelques affiches ont déjà fait leur apparition. Un « jeune cadre dynamique » semble dire avec assurance que son avenir est radical. Une fleur enfantine philosophe: vivre et s'épanouir avec le parti libéral. La gauche, publicitairement, est encore absente.
Récemment, des commentaires de journalistes ont modifié le climat et tendu des nerfs. Il n'est pas sûr que leurs remarques étaient infondées.
La bourgeoisie paraît admettre une redistribution des cartes à l'exécutif de Neuchâtel-Ville (deux socialistes sur cinq, au lieu d'un seul). Tout en éprouvant des difficultés à se libérer de ceux de ses représentants qui devraient s'en aller.
A La Chaux-de-Fonds, des changements sont peu vraisemblables. Les socialistes du Haut avaient consenti, il y a quatre ans, cette représentation équitable de la droite (deux sièges sur cinq au lieu d'un seul) que les socialistes du Bas revendiquent.
Un problème se pose toutefois : les radicaux de La Chaux-de-Fonds et de Neuchâtel portent en liste des collaborateurs de « Réaction ». Opportunisme électoral ou choix politique ? On peut penser que Maurice Favre, apôtre de la décriminilisation de l'avortement, doit en être désolé, alors que le conseiller d'Etat Grosjean et le conseiller national Richter, chauds partisans dit-on de cette expérience de « renouveau » de la droite, doivent plutôt s'en réjouir.
Pas de changements probables au Locle, également. La création d'une section du Parti radical a fait long feu : jamais les radicaux n'ont eu si peu de suffrages, lors des dernières élections nationales, que depuis qu'ils ont annoncé qu'ils voulaient s'implanter dans ce district... La seule question qu'on peut se poser est de savoir si les socialistes accepteront que les popistes présentent à l'exécutif communal pour la quatrième ou la cinquième fois leur secrétaire politique, le député Frédéric Blaser : est-il possible de travailler éternellement avec une personne qui commence toujours par dire, à propos de n'importe quel projet : « non » ? Non !

BERNE

De l'initiative privée

Les grandes entreprises de distribution et les responsables de leur politique d'implantation peuvent se le tenir pour dit : le « peuple consommateur » plébiscite les centres d'achats situés à la périphérie des villes, mais le peuple tout court refuse les projets de tels shopping-centers. Telle est l'inconséquence du citoyen-consommateur, mise en évidence par le scrutin communal du 5 mars dernier à Berne. Par 24 900 non contre 14 200 oui, les citoyens et les citoyennes de la commune ont rejeté le plan du Thoracker, privant ainsi en principe la Ville fédérale du palais des congrès et de l'hôtel imaginés par la Société Mövenpick, ainsi que d'un centre commercial régional de 36 000 m² de surface de vente (avec un grand magasin Globus et deux supermarchés Coop et Migros comme pôles d'attraction).

La bataille électorale a été engagée au dernier moment par des opposants, auxquels les partisans du projet, sûrs de leur affaire, n'étaient manifestement pas préparés à répliquer. Données à peine une semaine avant la votation, les consignes de vote des partis et groupes divers étaient toutes négatives à deux exceptions près : celle du PAB, qui a octroyé un bien faible appui à « sa » municipale installée à la Direction des travaux publics, et celle du Parti socialiste, qui pensait sans doute au projet de Coop Berne (Migros Berne n'a, pour sa part, pas eu droit aux mêmes égards de la part des indépendants locaux qui ont laissé non sans ostentation le vote libre). Quant aux « Naturschützler », désormais grands défenseurs de l'environnement, indignés par les dimensions du shopping-center planifié (une fois et demie Spreitenbach), par les quatre mille places de parcage prévues et par les multiples voies d'accès correspondantes, ils ont démontré avec éclat l'incontestable impact actuel de l'argumentation antipollution.

A noter une incohérence supplémentaire de l'affaire Thoracker : la votation de dimanche dernier n'aura probablement qu'une conséquence désagréable sur le plan pratique. Car l'affectation des surfaces au sol était devenue définitive après une précédente votation populaire (28 juin 1970) : des bureaux prendront donc la place des magasins nécessaires aux vingt mille habitants qui résideront au Murifeld ces prochaines années.

Quant au Palais des Congrès, en vue de la construction duquel le peuple avait accepté une participation financière de la commune, il sera bâti de toute manière avec, ou plus vraisemblablement sans, l'argent de M. Uli Praeger. Et la collectivité paiera tout entière la jonction Thoracker.

On sourit du côté de Brügg/Bienne, où Carrefour ouvre le 15 mars son deuxième hypermarché de Suisse, et dans les communes avoisinantes de Berne, qui font assaut de propositions de terrains pour un shopping-center, avec en prime la possibilité d'ouvertures nocturnes.

VAUD

Travail temporaire: un pavé dans la mare

Le travail à temps partiel est un phénomène de notre époque.
La pénurie de personnel, la nécessité de limiter le nombre de travailleurs étrangers ont conduit les employeurs à s'assurer les services de personnes disponibles à l'heure, à la journée ou pour des périodes plus ou moins longues.
D'autre part, un réservoir de main-d'œuvre disponible était constitué par des femmes mariées peu chargées d'obligations familiales, des jeunes entre deux emplois, etc.
Cette situation a été jusqu'à maintenant exploitée par des bureaux privés qui retiennent la part du lion sur les salaires, prélèvement assorti de conditions restrictives en cas de transformation en contrat fixe des relations temporaires de travail.
Ce monopole va-t-il prendre fin ? Le Canton de Vaud vient de décider de mettre gratuitement ses offices cantonal et communaux du travail, de même que les conseils de ses orienteurs professionnels, à disposition des employeurs et employés intéressés par le travail temporaire, et ceci pour toutes les professions.
Il faudrait que cette initiative soit largement connue, et imitée, afin que soit mis un certain ordre dans le domaine du travail temporaire; quitte à ce que soit renforcée pour cela la base légale permettant aux pouvoirs publics d'intervenir.

GENÈVE

Une place à prendre

Qui mettra la main sur les centres de loisirs de quartiers genevois ? La bataille qui s'engage à leur sujet est en tout cas significative de leur importance. Après avoir été quelque peu en réserve, « La Voix ouvrière », par la plume de Pierre Karlen, vient de prendre la défense du centre le plus menacé, celui de La Jonction; « Communauté », hebdomadaire du parti chrétien-social, a consacré récemment un éditorial aux mouvements de quartiers.

Les précautions de 1964

Une face du problème est claire : les centres de loisirs échappent peu à peu au contrôle direct des autorités. En 1964 pourtant, à leur création, toutes les précautions avaient été prises (voir à ce sujet « Les Centres de Loisirs » aux Editions Adversaires) : subventionnés par le canton pour le salaire des animateurs et par les communes pour le loyer et l'exploitation, les centres étaient, à Genève, placés sous la responsabilité d'associations locales de tout repos; grâce aux délégués des associations de quartiers, des commerçants, le Parti radical était l'épine dorsale de ces groupements, avec l'aide de personnalités rassurantes, du maître principal aux délégués des paroisses.

L'ouverture

Depuis lors, la composition de ces comités a changé. Sous le signe d'une plus grande ouverture, rendue nécessaire par la difficulté du dialogue avec les utilisateurs, une place a été faite à des apprentis, à des étudiants soucieux de l'animation de quartier, de service civil. Sous leur impulsion, les membres des centres de loisirs participent aux actions qui, à La Jonction, aux Pâquis, aux Eaux-Vives, sont menées pour les espaces verts, contre les augmentations de loyers...
C'est en ville de Genève où cette tendance est la plus marquée que la réaction des autorités a été la plus vive. L'offensive est menée par les radicaux et par le conseiller administratif Buensod (démocrate-chrétien). Les subventions ne sont débloquées que mois après mois, les locations de salles doivent obtenir l'approbation de l'autorité qui espère un jour municipaliser les centres.